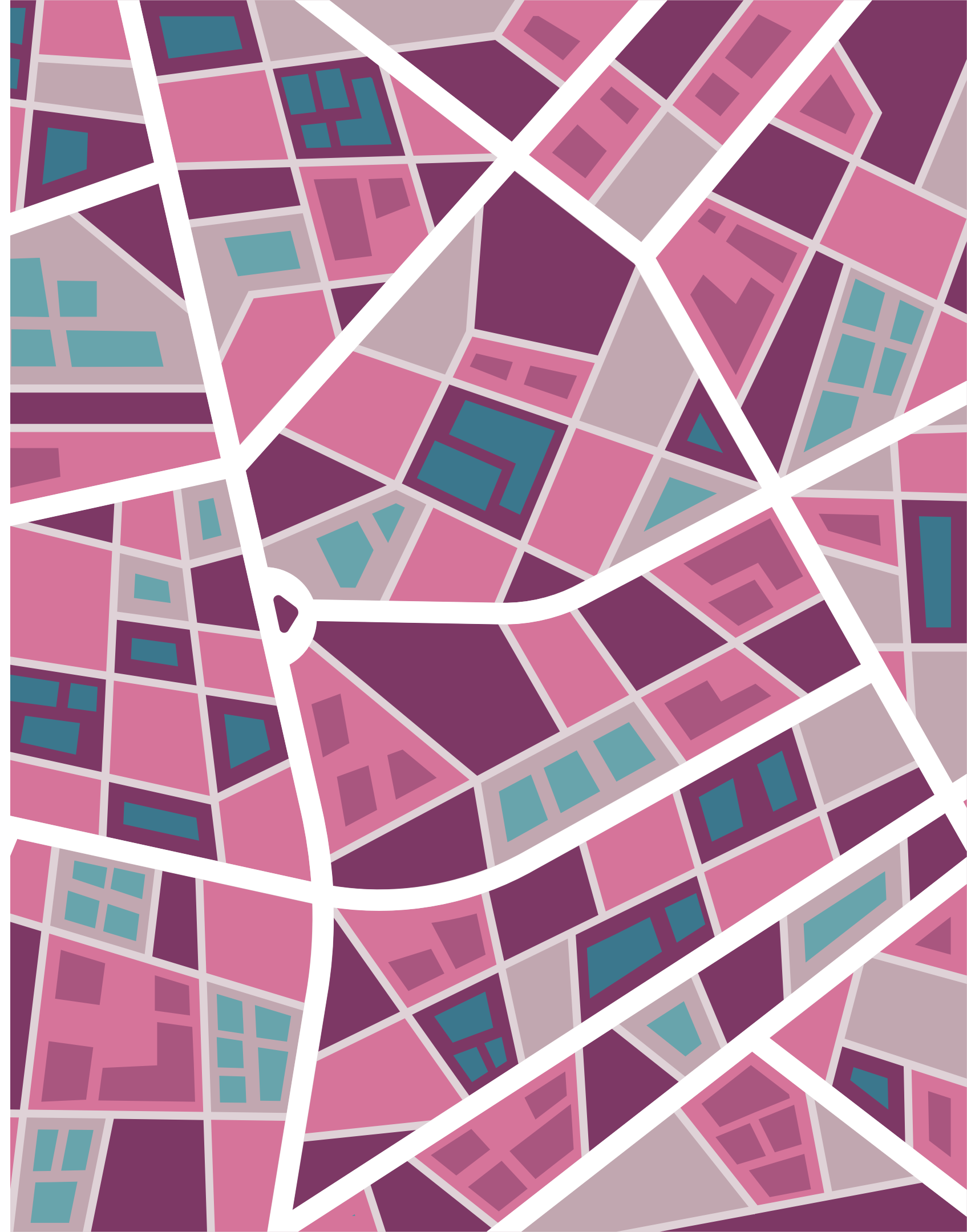


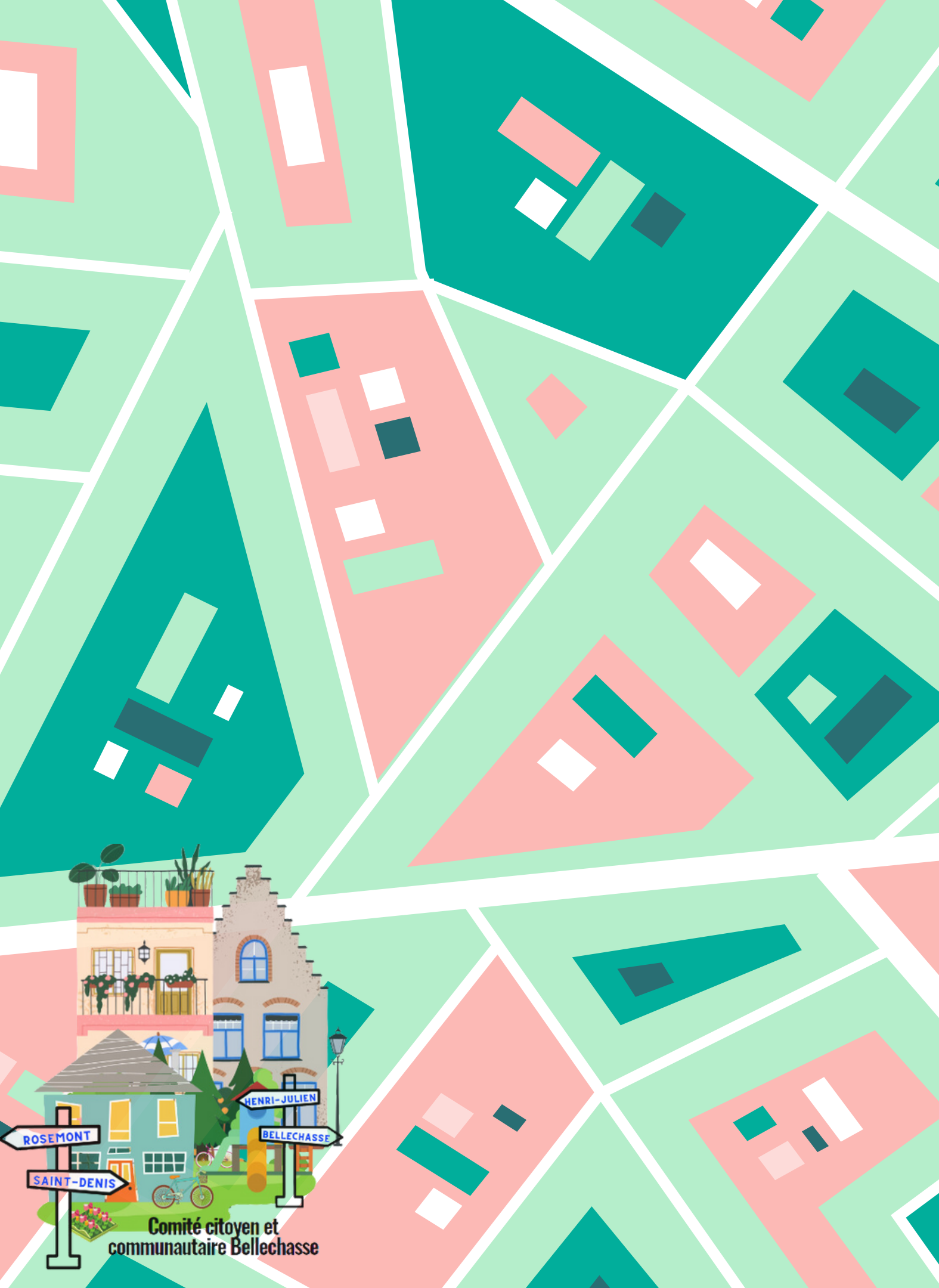
LES POUVOIRS DES DIFFÉRENTS ACTEURS AUTOUR DU PROJET BELLECHASSE



Quel acteur à quel pouvoir?

À vos cartons!!!





Stylized map of a neighborhood with colorful blocks and streets. The map features various colored polygons representing buildings and open spaces, with white lines indicating streets. In the bottom left corner, there is a small illustration of a street scene with houses, trees, and street signs for 'ROSEMONT', 'SAINT-DENIS', 'HENRI-JULIEN', and 'BELLECHASSE'. Below this illustration, the text 'Comité citoyen et communautaire Bellechasse' is written.

Selon vous qui a le pouvoir de :

- créer et financer des programmes de développement de logements sociaux;
- subventionner les projets existants pour leurs rénovations ou le maintien de subventions au loyer pour les ménages à faible revenu?

1. Les villes et les arrondissements?
2. La Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), autrement dit, les gouvernements provincial et fédéral?
3. Des citoyens ben ben engagés qui ont le logement social tatoué sur le bras?



Selon vous qui a le pouvoir de:

- créer des réserves foncières (pour donner ou vendre à prix réduit ses terrains pour le développement de logements sociaux);
- faire l'acquisition d'immeubles du marché privé pour les revendre à prix réduit pour des projets de logements sociaux;
- contribuer à la décontamination de terrains pour le développement de logements sociaux?

1. Les organismes communautaires du milieu logement?
2. Les mêmes citoyens ben ben engagés?
3. Le milieu municipal : ville, arrondissement (selon leurs moyens financiers) et les MRC

Selon vous qui a le pouvoir de:

- souligner les besoins en matière d'aménagement et de logement;
- devenir de futurs membres et administrateurs de projets;
- clarifier la vision des projets d'aménagement et de logement?

1. Les gouvernements des trois paliers : fédéral, provincial et municipal?
2. Les mêmes citoyens ben ben engagés?
3. Les constructeurs et les agents immobiliers?

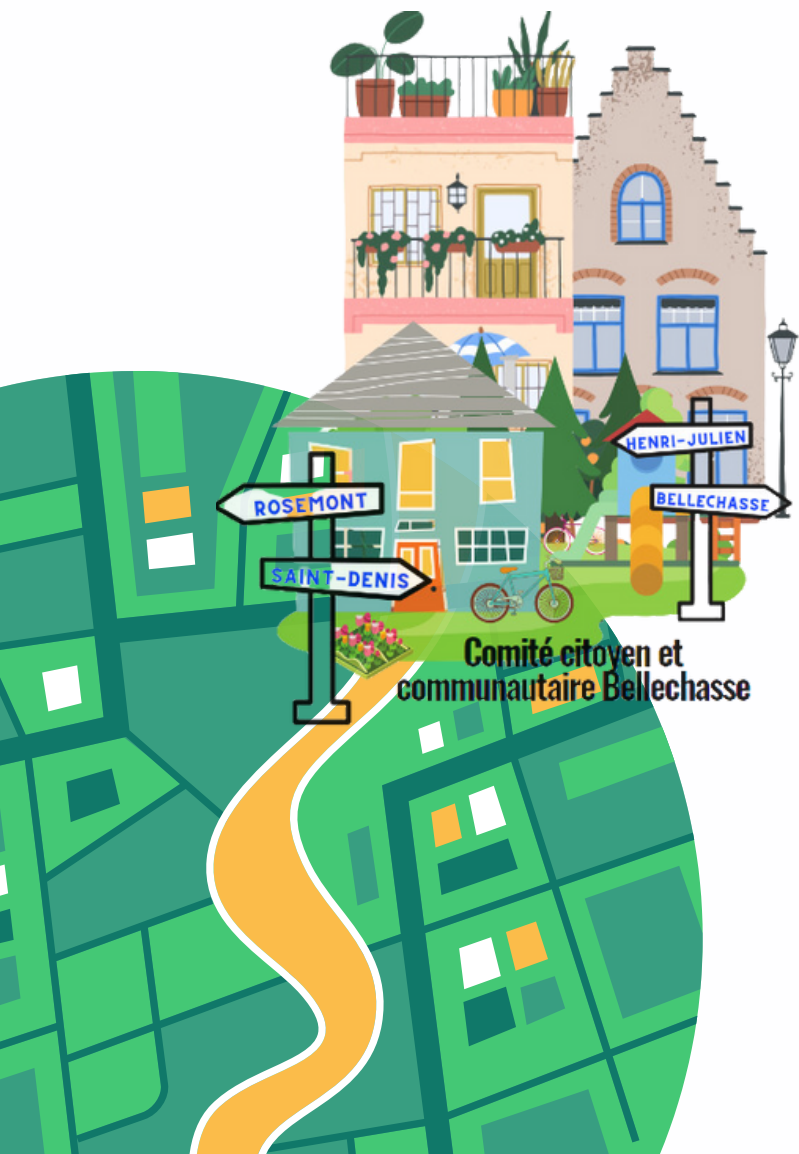




Selon vous qui a le pouvoir de:

- contrôler le développement immobilier et l'octroi des permis de construction (inclusion de logements sociaux abordables et/ou familiaux);
- réglementer la conversion d'immeubles locatifs en copropriétés divisées;
- encadrer la qualité des logements locatifs (salubrité, rénovations);
- inclure du logement social dans la planification urbanistique?

1. La SHQ et la SCHL : les gouvernements provincial et fédéral?
2. Les mêmes citoyens ben ben impliqués?
3. Le milieu municipal: ville, arrondissement (selon leurs moyens financiers) et les MRC?



Selon vous qui a le pouvoir de:

- gestion et administration des HLM du territoire;
- développement de projets de logement social (s'ils reçoivent du financement, comme pour la tour au dessus du métro Rosemont);
- gestion du Programme de supplément au loyer (PSL) qui permet d'avoir des logements subventionnés dans les projets de logements sociaux?

1. La SHQ et la SCHL : les gouvernements provincial et fédéral?
2. Les offices municipaux d'habitation (OMH)?
3. Le milieu municipal : ville, arrondissement (selon leurs moyens financiers) et les MRC?





Selon vous qui a le pouvoir de:

- s'engager politiquement en faveur du logement social;
- mettre sur pied des concertations sur le logement ou y participer;
- surveiller l'offre, les besoins et les conditions de logement (actuels et prévisibles);
- consulter et mobiliser les citoyens;
- modifier les politiques municipales (logement, familiale, itinérance, etc.)?



1. Les citoyens ben ben engagés?
2. Les offices municipaux d'habitation (OMH)?
3. Le milieu municipal : ville, arrondissement (selon leurs moyens financiers) et les MRC?



Selon vous qui a le pouvoir de:

- mobiliser le milieu en faveur du développement de logements sociaux pour qu'il devienne un « acteur incontournable » (acceptabilité sociale, sociofinancement, etc.)?

1. Les citoyens ben ben engagés?
2. Les offices municipaux d'habitation (OMH)?
3. La Direction de la santé publique (DRSP)?

Selon vous qui a le pouvoir de:

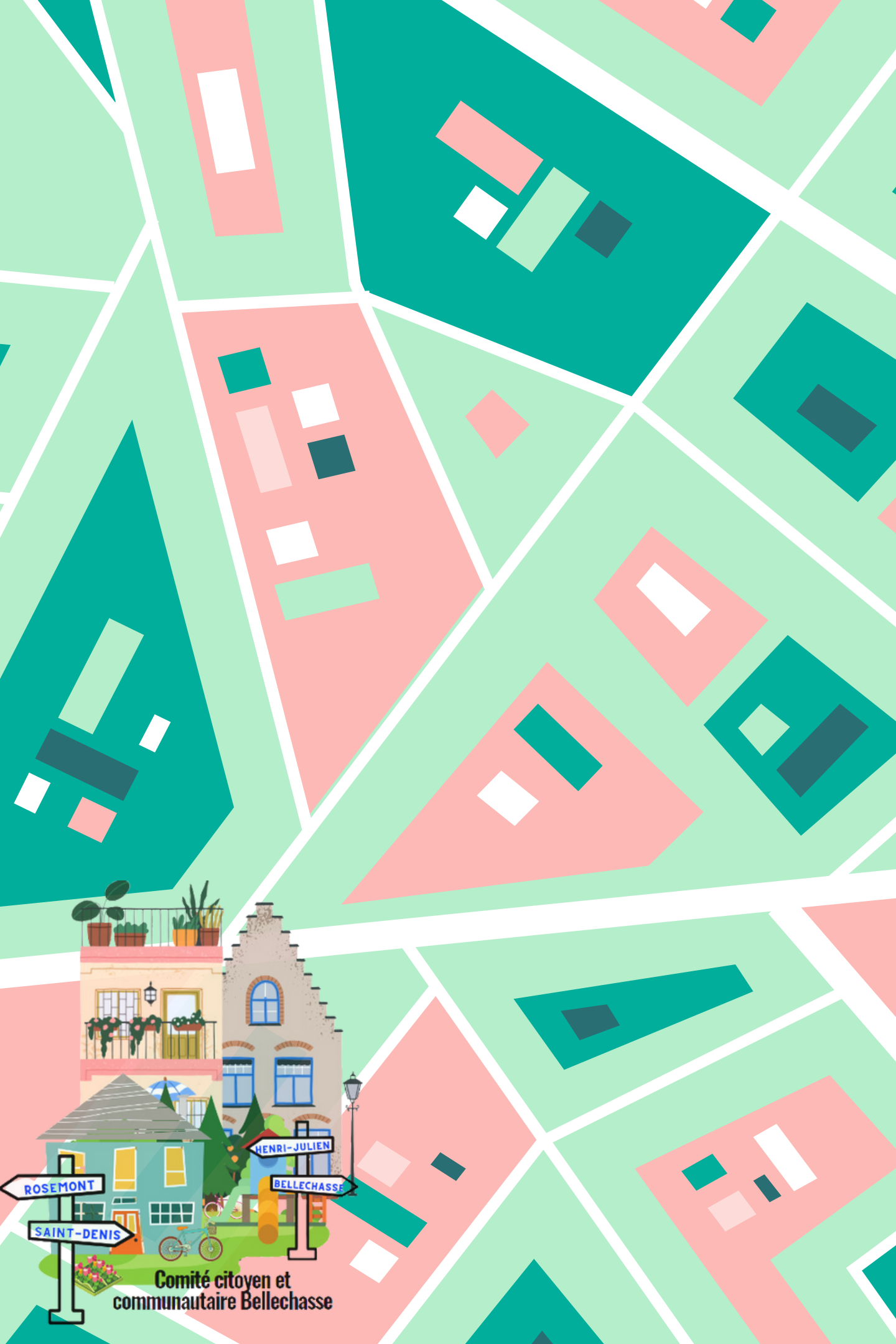
- coordination complète des projets d'aménagement et de logement social;
- formation des bénévoles et de constitution des organismes?

1. Les offices municipaux d'habitation (OMH)?

2. La Direction de la santé publique (DRSP)?

3. Les groupes de ressources techniques (GRT)?





Selon vous qui a le pouvoir de:

- devenir parties prenantes du projet immobilier (copropriétaire/locataire);
- fournir des services de soutien aux locataires;
- soutenir les bénévoles;
- soutenir la détermination des besoins en matière d'aménagement et de logement;
- soutenir la mobilisation citoyenne pour assurer l'acceptabilité sociale et « devenir un acteur incontournable »?

1. Les villes et arrondissements?
2. Les organismes communautaires?
3. Des citoyens ben ben militants qui ont le logement social tatoué sur le bras?



Selon vous qui a le pouvoir de:

- soutenir les initiateurs du projet;
- mobiliser et organiser les acteurs intersectoriels;
- faire le lien avec le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) pour du soutien communautaire, des entente de services pour les projets / personnes à besoins particuliers?

1. La Direction de la santé publique (DRSP)?
2. Les groupes de ressources techniques (GRT)?
3. La première ligne (l'organisatrice ou l'organisateur communautaire) du réseau de la santé du Québec?



BRAVO !

